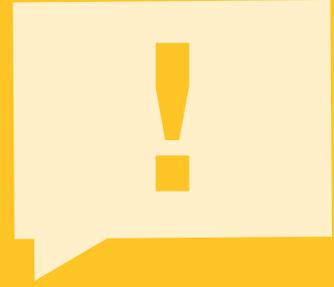


UNITÉ ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ



Rapport annuel AF 2023



Table des matières |

Avant-propos | **3**

À propos de l'Unité éthique et conformité | **4**

Éléments clés de l'année financière (AF) 2023 | **5**

Mieux vaut prévenir que guérir | **6**

Enquêtes : garantir une réponse mesurée aux allégations de comportements
répréhensibles | **8**

Gérer le risque de manière proactive au travers de la gestion du risque institutionnel | **15**

Perspectives pour l'AF 2024 | **16**

Avant-propos |

En ces temps tumultueux et troublés, la mission de l'IRC est plus que jamais d'actualité : aider les gens dont la vie et les moyens de subsistance sont anéantis par les conflits et les catastrophes naturelles, y compris la crise climatique, à survivre, se reconstruire et prendre le contrôle de leur avenir.

Veillant à ce que nous demeurions en phase avec cette mission, l'Unité éthique et conformité aide l'IRC à appliquer une approche efficace de la gestion du risque institutionnel, ceci afin d'identifier, de gérer et d'atténuer les risques de manière proactive.

L'IRC Way, notre Code de conduite, décrit nos quatre valeurs fondamentales : l'Intégrité, le Service, la Responsabilité et l'Égalité, ainsi que les engagements qui en découlent. Durant l'AF23, 89 % du personnel ont bénéficié de la formation au Code de conduite, portant nos valeurs, standards et principes à la connaissance de l'ensemble des personnes qui constituent nos équipes. Ces valeurs et engagements unissent le personnel de notre Organisation et sont la garantie pour nos programmes de rester fermement mobilisés en faveur du bien-être de nos clients tout en répondant aux attentes de nos donateurs, tels les gardiens de confiance de leurs ressources.

L'équipe s'est étoffée. Nous avons pourvu des postes vacants et augmenté notre capacité interne dans le but de mener des enquêtes de sauvegarde. Les allégations d'exploitation et d'abus sexuels exigent l'intervention de spécialistes de l'enquête, qui veilleront à appliquer une approche axée sur les survivants et survivantes et tenant compte des traumatismes.

Au sein de l'IRC s'est instaurée une culture du signalement qui est saine et nous permet de veiller à ce que les risques de fraude et les préoccupations en matière de sauvegarde concernant nos clients soient identifiés, signalés et traités et ne deviennent pas des problématiques systémiques.

Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel de l'IRC, les membres de nos organes directeurs ainsi que nos partenaires pour leur coopération et leur soutien permanents. Le personnel de l'ECU mérite par ailleurs nos remerciements les plus sincères pour son travail acharné, souvent accompli dans des conditions difficiles.



Katie Hodson

Directrice principale chargée des enquêtes
Responsable du Service éthique et conformité par intérim
Janvier 2024



À propos de l'Unité éthique et conformité

L'Unité éthique et conformité de l'IRC (*Ethics and Compliance Unit*, ECU), créée en 2016, œuvre de manière collaborative à travers l'ensemble de l'IRC pour promouvoir et mettre en place un programme d'éthique et de conformité pour l'International Rescue Committee (IRC).

Le mandat de l'ECU consiste à s'assurer que l'IRC et ses partenaires maintiennent, promeuvent et mettent en œuvre en priorité pour l'Organisation un programme d'éthique et de conformité. Pour ce faire, nous mettons l'accent sur la prévention, la détection, l'investigation et la dissuasion efficaces des violations potentielles du Code de conduite de l'IRC, des lois ou des règlements, du non-respect des obligations en vertu de contrats, de subventions ou d'accords et des normes de l'IRC en matière de conduite éthique. L'Unité éthique et conformité de l'IRC aide directement l'Organisation à répondre aux besoins de ses clients et à satisfaire les exigences des donateurs, en tant que gardiens de confiance de leurs ressources.

Parmi les responsabilités de l'ECU :

- S'assurer que l'IRC incorpore une culture d'éthique, d'intégrité et de conformité dans ses pratiques opérationnelles à tous les niveaux de l'Organisation et dans le respect du Code de conduite de l'IRC, de nos valeurs, politiques, et des législations et réglementations nationales
- Fournir des conseils sur les questions d'éthique et de conformité et une expertise en la matière
- Promouvoir le Code de conduite de l'IRC et former le personnel chaque année
- Mettre en place une gestion cohérente et efficace des risques organisationnels grâce à la mise en œuvre et au maintien d'un processus de Gestion du Risque Institutionnel (*Enterprise Risk Management*, ERM)
- Intégrer les activités et stratégies de prévention de la fraude et de la corruption dans les interactions avec les principales parties prenantes de l'IRC
- Développer et mettre en œuvre des programmes de formation et de communication afin de sensibiliser sur les questions d'intégrité, de prévenir les éventuelles mauvaises conduites et de partager les enseignements tirés à travers l'IRC
- S'assurer que l'IRC a mis en place les mécanismes adéquats de diligence raisonnable pour le personnel et les tiers
- Gérer la ligne téléphonique de signalement de l'IRC et réaliser des enquêtes sur les violations potentielles du Code de conduite de l'IRC et des politiques, lois ou règlements, et sur les manquements matériels aux obligations en vertu des accords
- Travailler de concert avec les différents départements de l'IRC pour garantir l'adoption de mesures adéquates et la correction et l'identification des lacunes en matière de contrôle par le biais d'enquêtes ou d'autres moyens

L'ECU relève du Bureau de la Direction juridique (*Office of General Counsel*) et compte 29 personnes dont des membres spécialistes de la gestion du risque institutionnel et des activités de lutte contre la fraude, une équipe chargée du tri des signalements de comportements répréhensibles reçus et une équipe chargée d'enquêter, composée de spécialistes de la fraude et de la sauvegarde.

Éléments clés de l'Année Financière (AF) 2023

89 %

taux d'achèvement de la formation annuelle au Code de conduite.



Lancement d'un examen portant sur la prévention de la fraude à l'échelle de l'IRC visant à identifier et évaluer les risques stratégiques pour l'IRC.

Tous les départements ont intégré le processus de gestion du risque institutionnel (ERM). Tous les domaines fonctionnels examinent désormais les risques de manière continue.

96 %

d'augmentation du taux de clôture des enquêtes.



Amélioration significative de la qualité des données du système de gestion des cas EthicsPoint, pour une meilleure qualité des données de gestion.

Préparation de contenus nouveaux pour la formation de l'AF24 au Code de conduite et pour la Partie 2 de la formation obligatoire à la prévention de la fraude.



8 des 9 postes d'enquêteurs vacants ont été pourvus.

Communication et collaboration internes améliorées entre les principales parties prenantes, notamment les départements Sauvegarde, Personnes et culture, Réponse aux crises, redressement et développement (*Crisis Response, Recovery, and Development*, CRRD) et Réinstallation, asile et intégration (*Resettlement, Asylum and Integration*, RAI).



Rédaction de 10 procédures opératoires standards d'enquête, visant à documenter et décrire les étapes critiques du cycle de vie d'une enquête.



Amélioration du site Web « Signaler un comportement répréhensible », augmentation du nombre de lignes téléphoniques dédiées passant de 6 à 29 et conception d'affiches pour promouvoir les canaux de signalement.

Mieux vaut prévenir que guérir |

Le programme de lutte contre la fraude de l'IRC cible la prévention, la détection, la réparation et la gestion des risques au travers d'initiatives à l'échelle de toute l'Organisation. Voici les réalisations de l'AF23, avec certains projets qui continueront durant l'AF24 et au-delà :

La sensibilisation par la formation

L'ECU a diffusé le cours en eLearning obligatoire d'une durée de 30 minutes intitulé *Prévention de la fraude et de la corruption à l'IRC : Introduction* auprès de l'ensemble du personnel. La formation propose aux personnes apprenantes une série de scénarios interactifs qui enseignent les concepts fondamentaux de prévention de la fraude et de la corruption. Toutes les personnes intégrant le personnel doivent suivre la formation au cours des 90 jours suivant leur arrivée dans le cadre des activités obligatoires d'intégration. Par ailleurs, une formation en eLearning faisant suite à la formation consacrée à la thématique *Prévention de la fraude et de la corruption à l'IRC : Partie 2* est actuellement en cours de développement pour un lancement prévu durant le T2 de l'AF24.

La formation facultative de *Sensibilisation à la fraude : Détection des signaux d'alerte* a été dispensée aux membres du personnel souhaitant approfondir les connaissances acquises dans le cadre de la formation en eLearning obligatoire. Cet échange de connaissances entre pairs d'une durée de trois heures permet au personnel de l'ensemble de l'Organisation de discuter des différentes expériences et de participer à une série d'activités ayant pour but de s'exercer à la détection des signaux d'alerte de fraude.

La formation annuelle obligatoire au Code de conduite continue d'être dispensée chaque année à l'ensemble du personnel. Durant l'AF23, la formation a comporté une partie consacrée à la prévention de la fraude et de la corruption et par ailleurs, une « Boîte à outils Prévention de la fraude et de la corruption pour les responsables » a été confiée aux membres de la direction pour servir de ressource au sein de leurs équipes. La boîte à outils comprend une série d'activités qui permettent de passer en revue et de renforcer les concepts élémentaires de prévention de la fraude et de la corruption.



La formation *Prévention de la fraude et de la corruption à l'IRC : Partie 2* présente au personnel une série de scénarios pertinents pour chaque poste au sein de l'IRC, dans des contextes semblables à ceux dans lesquels nous œuvrons.

Collaborer pour identifier les risques de fraude et intégrer la prévention de la fraude dans tous les postes

La communauté de pratique pour la conformité poursuit ses réunions mensuelles pour discuter des avancées et favoriser l'échange de connaissances entre pairs. Ce groupe compte des membres du personnel qui travaillent sur la conformité des bureaux de pays.

En collaboration avec l'équipe chargée des situations d'urgence, un nouveau poste axé sur la prévention de la fraude a été pensé et sera déployé dans le cadre de la première phase de réponse d'une situation d'urgence classée rouge (le niveau d'alerte le plus élevé que l'IRC décide d'attribuer à une crise grave pour mobiliser des équipes et des ressources en vue de lancer une réponse). La personne occupant ce poste aidera la personne responsable de l'équipe à s'assurer que les risques sont pris en compte dès le début de la phase de planification. Cette personne se concentrera également sur l'évaluation des risques et dispensera une formation sur l'atténuation de la fraude et les signaux d'alerte, si besoin.

Un projet de prévention de la fraude en deux phases se concentrant sur l'évaluation et l'identification des risques stratégiques impactant l'IRC du point de vue de la fraude a été lancé durant le T3. La première phase consiste à recueillir des données, notamment par le biais d'entretiens avec les principales parties prenantes de l'IRC, à examiner les données et documents internes et à croiser le tout avec les risques spécifiques connus du secteur humanitaire. La seconde phase consistera à réaliser 2 ou 3 évaluations ciblées des risques de fraude au sein des pays à partir de l'AF24.

🔍 Enquêtes : garantir une réponse mesurée aux allégations de comportements répréhensibles

Les six étapes d'une enquête

Planification de l'enquête

1

Étude des pièces et recueil des preuves

2

Mise à jour des plans d'enquête

3

Réalisation des entretiens

4

Analyse

5

Rédaction des rapports d'enquête et finalisation de l'enquête

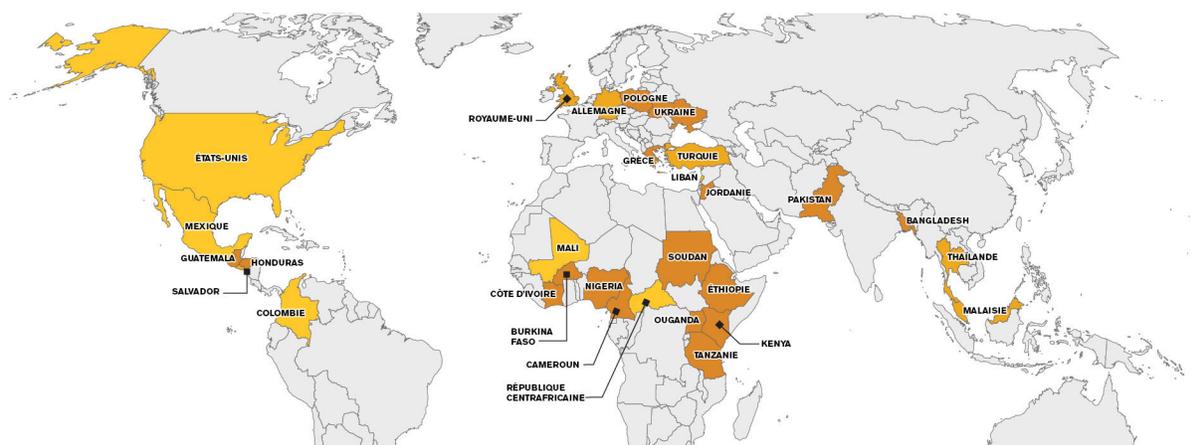
6

Disruption précoce des comportements répréhensibles : promouvoir les canaux de signalement

En 2023, nous avons cherché à améliorer les canaux mis à disposition du personnel de l'IRC pour signaler les comportements répréhensibles et violations du Code de conduite de l'IRC présumés : le site Web [Signaler un comportement répréhensible](#), la [ligne téléphonique directe Signaler un comportement répréhensible](#) et l'adresse e-mail integrity@Rescue.org afin qu'ils soient faciles d'utilisation et disponibles dans les quatre principales langues de l'IRC : arabe, français, anglais et espagnol. Il a été décidé de créer un nouveau site Web de signalement et de mettre en place de nouvelles lignes téléphoniques ou d'optimiser les existantes dans 23 pays, de sorte que l'assistance téléphonique soit accessible dans 29 localisations au total. Ces canaux de signalement améliorés seront accessibles au cours du T1 de l'AF24, tandis que sera diffusée une campagne de communication présentant les divers moyens d'effectuer un signalement.

Pays ayant une ligne téléphonique dédiée

■ Maintien ■ Optimisation ■ Ajout



SIGNALER UN COMPORTEMENT RÉPRÉHENSIBLE

 ircwebform.ethicspoint.com

 +1 (866) 654-6461

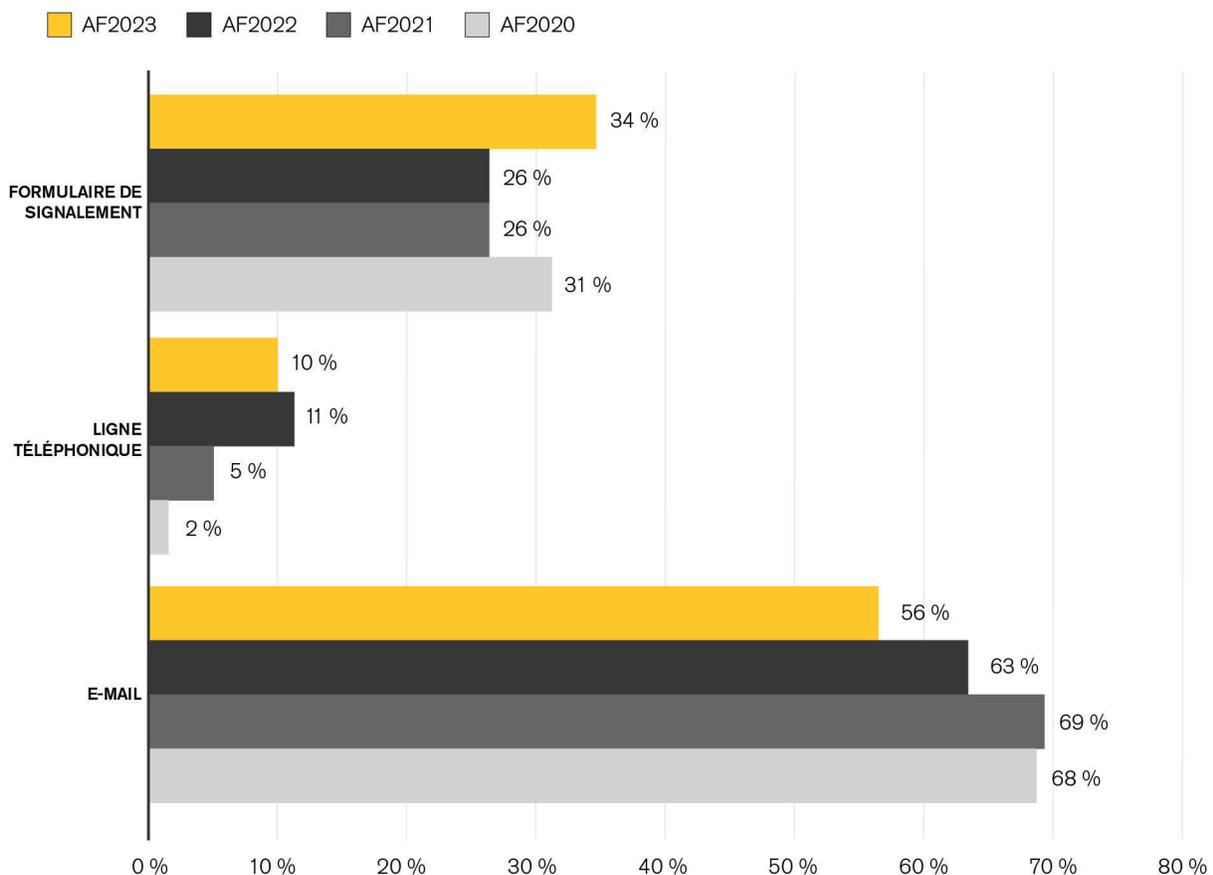
 integrity@rescue.org

 Rapprochez-vous de votre Directeur Pays (Country Director/Directeur régional) (Executive Director), Vice-président régional (Regional Vice President/Directeur régional (Regional Director), Directeur adjoint des opérations (Deputy Director of Operations) ou Directeur adjoint des programmes (Deputy Director of Programs), Responsable de la sauvegarde (Safeguarding Lead), Superviseur (Manager), de l'Unité Éthique et Conformité (Ethics and Compliance Unit (ECU)), du service des Relations Employés Globales (Global Employee Relations), de l'équipe locale Personnes et Culture (People and Culture), de la direction juridique (JGC), ou de toute autre personne de confiance.

Tous les signalements sont traités de manière confidentielle par le biais d'un processus sûr et sécurisé. Les personnes à l'origine des signalements peuvent faire le choix de rester anonymes.



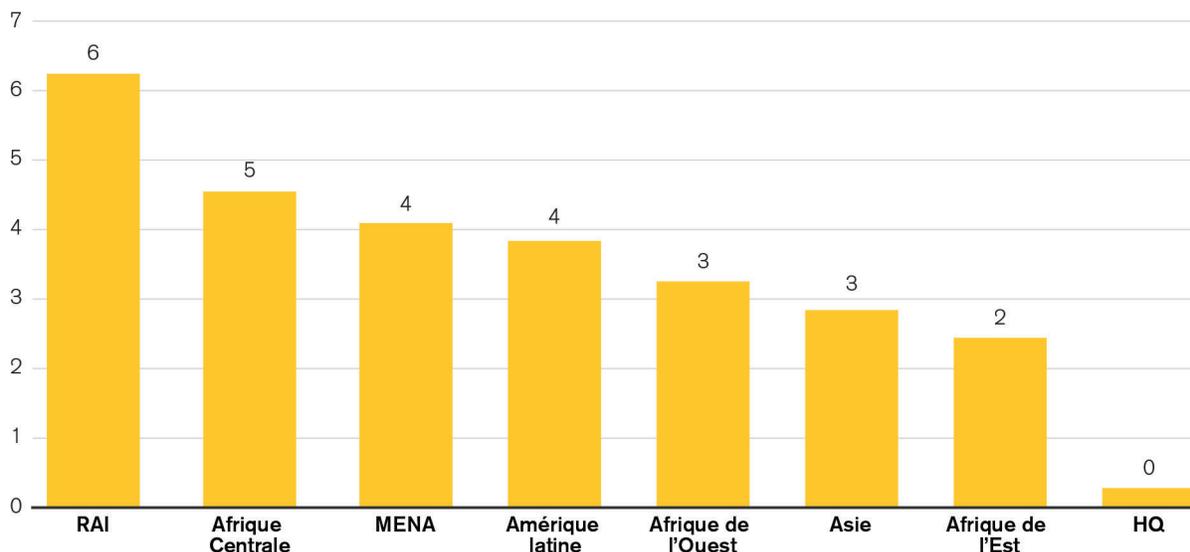
De nouvelles affiches intitulées Signaler un comportement répréhensible, conçues durant le T4 de l'AF23, seront distribuées et présentées dans les bureaux de l'IRC à travers le monde tout au long de l'AF24. Celles-ci ont été traduites dans 28 langues afin de promouvoir les divers canaux de signalement. L'ensemble du personnel est encouragé à signaler les comportements répréhensibles et/ou à se confier à une personne de confiance, notamment à une personne de la direction pays/exécutive, à une personne responsable de la sauvegarde, aux superviseurs, à l'équipe locale Personnes et culture, à la direction juridique, à l'ECU et à l'équipe chargée des relations globales avec le personnel. Parler à quelqu'un peut s'avérer utile.



Signalements reçus, ventilés par canal durant les AF20 à AF23

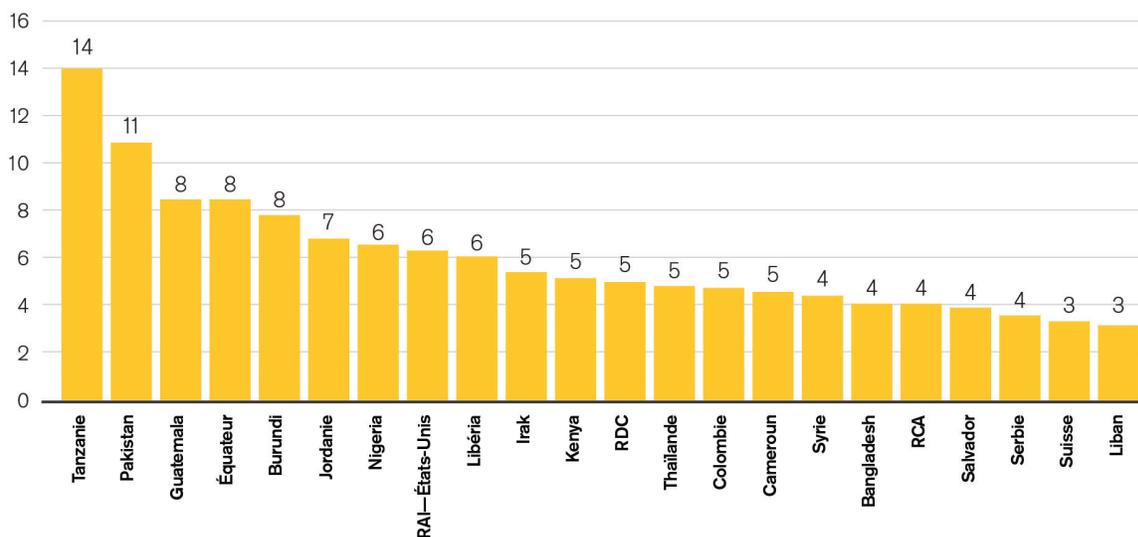
Lorsque nous nous sommes penchés sur l'utilisation des canaux de signalement pour l'AF23, nous avons découvert que 432 (56 %) signalements avaient été transmis par e-mail, que 264 (34 %) avaient été transmis via le formulaire en ligne et que 78 (10 %) avaient été recueillis par téléphone. L'e-mail représente le mode de signalement des comportements répréhensibles présumés le plus employé avec 375 signalements reçus (71 %) alors que le formulaire de signalement en ligne a été privilégié pour les demandes de renseignements, avec 128 (52 %) demandes reçues.

Durant l'AF23, le nombre de signalements pour 100 personnes le plus élevé était lié aux programmes RAI avec un ratio de 6 pour 100. Un chiffre suivi de près par celui de l'Afrique centrale, avec un ratio de 5 pour 100. Il convient tout particulièrement de noter que c'est en Afrique de l'Est et au siège (HQ) que le nombre de signalements pour 100 personnes est le plus faible, avec un ratio de 2 pour 100 pour l'Afrique de l'Est et de 0 pour 100 pour le siège. Il est important de noter que ces chiffres représentent le nombre de signalements et non pas, le nombre de personnes effectuant un signalement.



Signalements reçus pour 100 personnes par région/unité durant l'AF23

Au cours de l'AF23, lors de l'examen des signalements par pays/unité, la Tanzanie arrivait en tête des signalements pour 100 personnes, avec un ratio de 14 pour 100, suivie par le Pakistan et son ratio de 11 pour 100. À l'inverse, le siège, le Tchad, le Mali, le Royaume-Uni, le Soudan, l'Afghanistan et le Burkina Faso affichent le nombre de signalements le plus faible pour 100 personnes avec un ratio de 1 pour 100, voire parfois moins.



Signalements reçus pour 100 personnes par pays/unité durant l'AF23

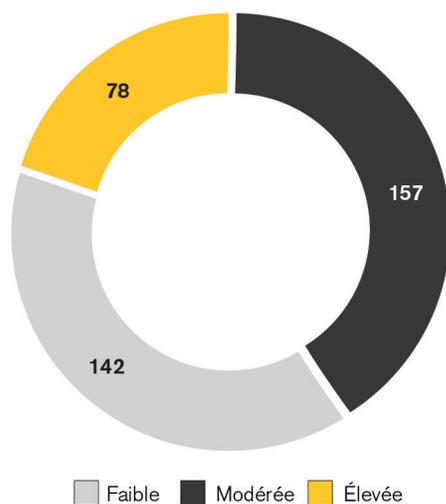
Augmentation de 21 % des comportements répréhensibles présumés

L'utilisation des canaux de signalement est en constante augmentation. L'ECU a reçu 774 nouveaux dossiers au cours de l'AF23, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'AF22. Sur les 774 dossiers, 526 (68 %) étaient des allégations catégoriques et 248 (32 %) des demandes de renseignements.

Dès réception d'un signalement, il est en premier lieu examiné par l'équipe de tri des dossiers pour déterminer les éventuelles mesures qui suivront. Au cours de l'AF23, en moyenne, 17 jours ouvrés ont été nécessaires pour catégoriser chacun des dossiers (demandes de renseignements et allégations). Le dossier est enregistré dans une base de données sécurisée, un numéro est attribué et un niveau de priorité est déterminé. Au cours de l'AF23, 21 % des enquêtes ouvertes ont été jugées hautement prioritaires (cas d'abus et d'exploitation sexuels et cas liés à la fiscalité impliquant des sommes potentiellement élevées). Il s'agit du même pourcentage que celui de l'AF22.

| | AF2021 | AF2022 | AF2023 |
|--|------------|------------|------------|
| Signalements de comportements répréhensibles reçus | 305 | 422 | 526 |
| Demandes de renseignements reçues | 182 | 216 | 248 |
| TOTAL | 487 | 638 | 774 |

Utilisation des canaux de signalement durant les AF21-23

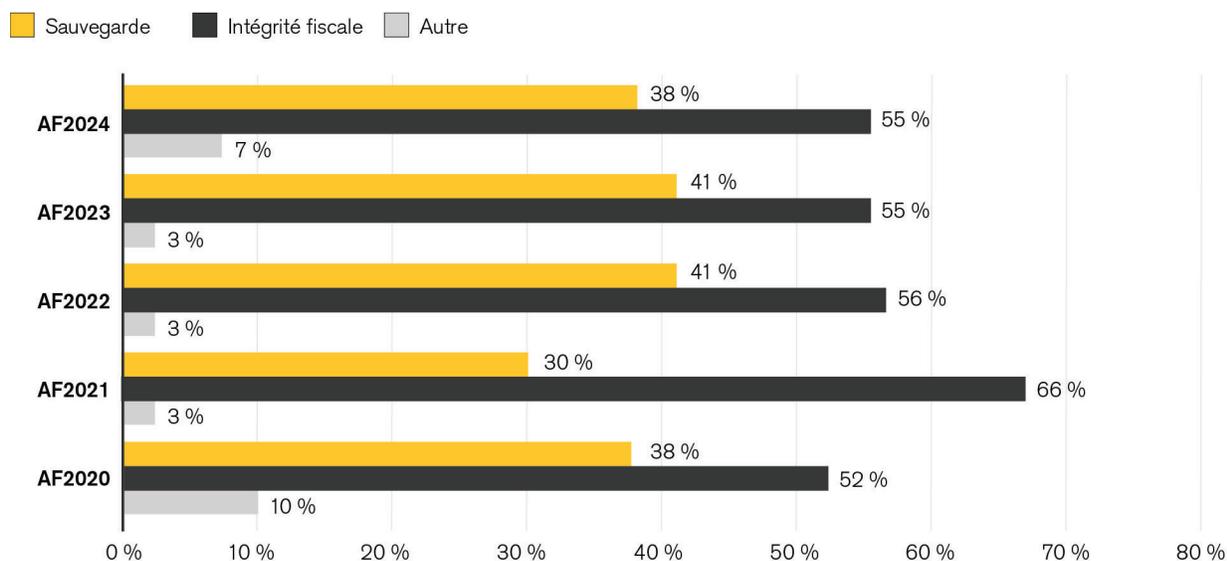


Nombre de nouveaux cas ECU ouverts durant l'AF23, selon leur niveau de priorité

Évaluation/Enquête

L'ECU enquête sur les cas de corruption, de fraude et de vol, ainsi que sur les allégations d'abus ou d'exploitation sexuels et/ou économiques de la part du personnel et des travailleurs contractuels de l'IRC à l'endroit des clients. Veuillez noter que l'ECU ne traite pas les problématiques qui relèvent des relations employés, comme la sauvegarde sur le lieu de travail, le harcèlement, les conflits d'intérêts avec le personnel, la discrimination, la violence, le harcèlement non sexuel, les représailles.

Sur les 526 signalements de comportements répréhensibles reçus, 377 (72 %) ont été confiés à des enquêteurs en vue de la réalisation d'une enquête, tandis que 149 (28 %) n'ont pas justifié d'investigation et ont été clôturés, fait l'objet d'un renvoi en raison de problèmes d'ordre programmatique, ou étaient toujours en attente d'une décision à la fin de l'AF23. Parmi les motifs pour lesquels un signalement peut être clôturé sans enquête, citons l'absence de réaction de la personne ayant soumis le signalement ou l'insuffisance des informations fournies.



Enquêtes de sauvegarde ouvertes au début de l'AF23

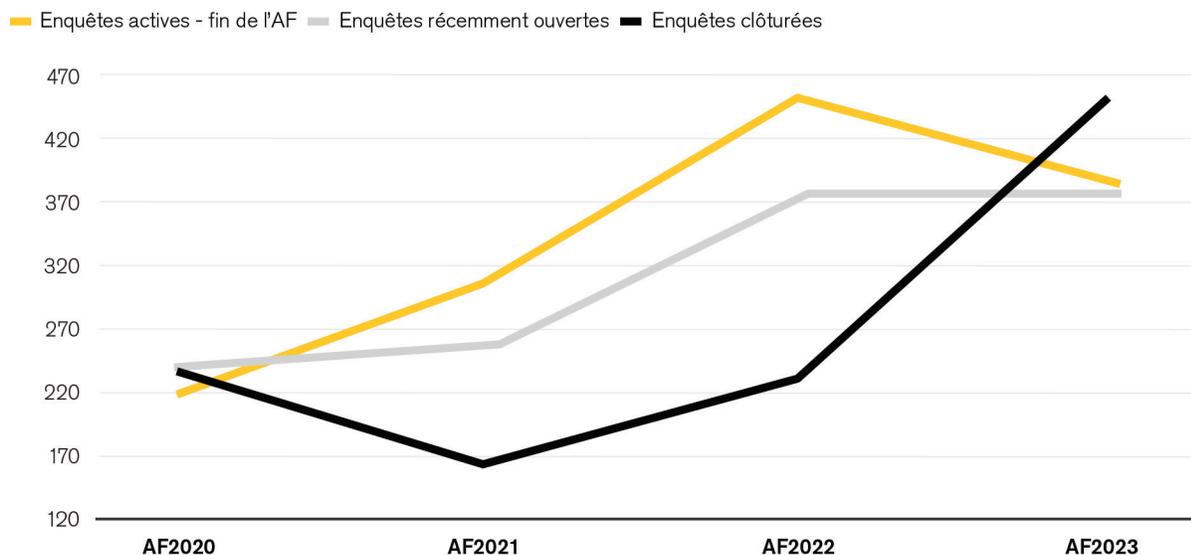
Si l'on compare l'AF23 avec l'AF22, les chiffres en termes d'enquêtes sont sensiblement les mêmes, avec 375 pour l'AF22 et 377 pour l'AF23.

Tout au long de l'année financière, l'ECU a mis ses procédures de tri des plaintes à jour, en particulier la hiérarchisation des cas, ainsi que ses procédures de prise de décision quant à la réponse adéquate à apporter. Au cours de l'AF23, sur les 377 cas justifiant une enquête, il a été décidé pour 77 (20 %) questions moins prioritaires qu'elles feraient l'objet d'une résolution à l'échelle du pays.

Enquêtes de sauvegarde

L'ECU compte des spécialistes des enquêtes de sauvegarde qui veillent à ce que toutes les enquêtes de sauvegarde soient axées sur les survivants et survivantes. Une approche axée sur les survivants et survivantes place la dignité, le vécu, les considérations, les besoins, les souhaits et la résilience des survivants et survivantes au centre du processus d'enquête.

Les enquêtes portant sur l'intégrité fiscale et la sauvegarde constituent la majorité (96 %) des cas de l'AF23. Les enquêtes de sauvegarde sont par ailleurs réparties dans les catégories Exploitation économique et Exploitation et abus sexuels. Les enquêtes portant sur l'Exploitation et les abus sexuels des adultes et enfants représentent 61 des 190 cas (32 %) ayant fait l'objet d'une enquête de sauvegarde.



Statut d'enquête AF2020-23

Augmentation du taux de clôture de 96 %

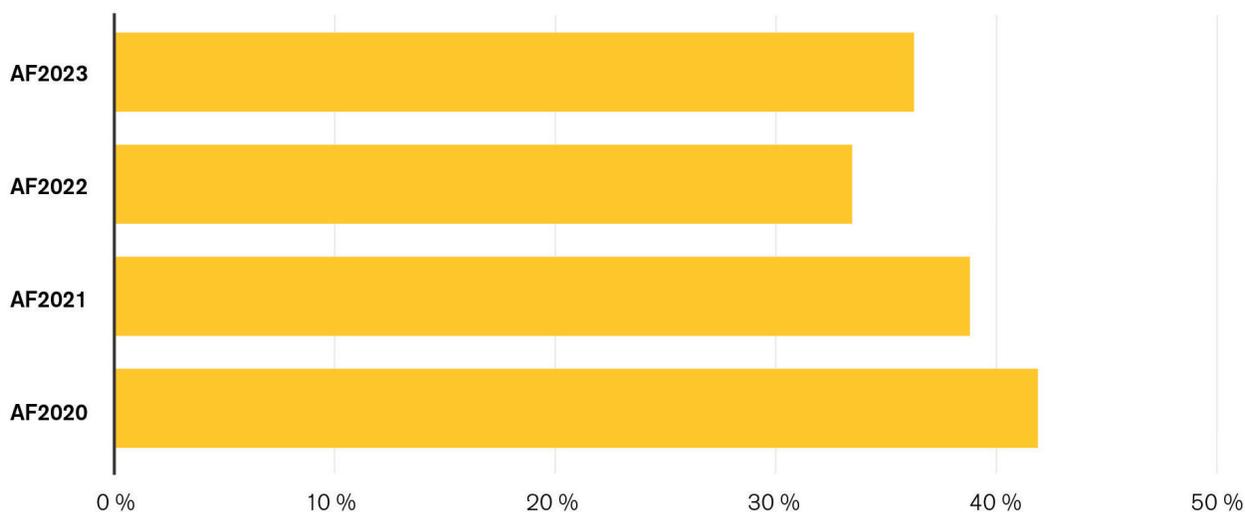
Au cours de l'AF23, l'ECU a appelé à un effort concerté pour clôturer les cas « anciens » (cas reportés de l'année ou des années précédentes). Ainsi, ce sont 454 cas qui ont pu être clôturés, générant alors une augmentation du taux de clôture de 96 %. Il s'agit d'une avancée majeure, car le nombre de nouvelles enquêtes est resté stable entre l'AF22 et l'AF23. L'année s'est achevée avec l'AF23 et ses 390 cas ouverts, comprenant 378 cas récemment ouverts.

Durant l'AF23, les délais de clôture ont augmenté en raison du plus grand nombre de clôtures de cas anciens. Ces anomalies (cas ouverts depuis longtemps) ont eu un impact sur la moyenne. Le délai moyen de clôture pour les cas attribués à des enquêteurs durant l'AF22 était de 303 jours, un chiffre fondé sur la clôture de 232 enquêtes. Le délai moyen de clôture pour les cas attribués à des enquêteurs durant l'AF23 était de 492 jours, un chiffre fondé sur la clôture de 454 enquêtes.

Au cours de cette année financière, le délai moyen nécessaire à la clôture des enquêtes a augmenté. Cela s'explique par le fait que 255 (56 %) des enquêtes clôturées durant l'AF23 étaient des cas anciens qui avaient été ouverts depuis plus de 271 jours. Durant l'AF22, la majeure partie (38 %) des enquêtes étaient clôturées en 181 à 270 jours.

Les taux de corroboration sont restés stables durant l'AF23

Toutes les enquêtes ne font pas l'objet d'une corroboration, c'est-à-dire qu'il n'y a pas systématiquement de preuve avérée de l'existence d'un comportement répréhensible. L'objectif d'une enquête est de déterminer les raisons pour lesquelles un incident s'est produit et d'établir les faits qui permettront alors de décider des mesures à prendre. Durant l'AF23, 169 des 454 enquêtes de l'ECU clôturées (37 %) ont fait l'objet d'une corroboration, un chiffre globalement stable avec celui des années précédentes.



Statut d'enquête AF2020-23

Conséquences des comportements répréhensibles corroborés

Après examen des conséquences des comportements répréhensibles corroborés, nous avons constaté, durant l'AF23, des mesures disciplinaires ou une rupture de contrat pour 75 % des signalements corroborés (les licenciements représentant 89 % des mesures prises). Par ailleurs, sur les 454 enquêtes clôturées durant l'AF23, 59 ont donné lieu à des pertes financières s'élevant au total à 525 009 dollars. Ce chiffre est supérieur à celui de l'AF22, à savoir 85 184 dollars de pertes financières liées à 21 enquêtes.



Gérer le risque de manière proactive au travers de la gestion du risque institutionnel |

L'IRC s'attache à améliorer en permanence sa capacité à protéger ses partenaires, son personnel et ses clients au travers de la gestion du risque institutionnel (*Enterprise Risk Management*, ERM). L'ERM renforce notre capacité à prendre des décisions basées sur les risques en renforçant la capacité de l'IRC à identifier, évaluer et gérer les défis et les opportunités auxquels l'Organisation est confrontée dans la poursuite de ses objectifs. Ce faisant, l'ERM constitue un appui essentiel à la mise en œuvre des initiatives de l'IRC telles que la Strategy 100, renforce l'optimisation des ressources et la gestion des performances, fournit une certaine assurance aux tiers, notamment les donateurs, et constitue un soutien pour l'IRC.

La mise en œuvre de l'ERM démontre à tous les acteurs de l'IRC (partenaires, donateurs, clients et personnel) que nous disposons d'un processus robuste de gestion du risque. Le Comité risque et conformité (*Risk and Compliance Committee*, RCC) de l'IRC, sous la houlette de la Direction principale chargée de la Gestion du risque institutionnel, supervise l'élaboration et le déploiement du processus d'ERM et l'examen du risque institutionnel.

Les initiatives ERM ont progressé à grands pas tout au long de l'AF23. Parmi les éléments marquants :

- La mise en œuvre de l'ERM a continué sa progression de manière satisfaisante, tous les départements étant désormais pleinement intégrés au processus ERM. Nous avons continué à travailler en étroite collaboration avec des collègues de tous niveaux de l'IRC pour intégrer notre approche ERM dans les routines de gestion ordinaires et fournir davantage d'informations permettant d'identifier les risques, d'évaluer les incertitudes, de prendre des mesures d'atténuation lorsqu'elles s'avèrent pertinentes et de sensibiliser davantage la direction, de gagner en transparence et d'améliorer la prise de décision dans tous les départements.
- L'Application ERM, une plateforme en ligne où sont stockées les fiches de rapport de risque (*risk report cards*) résumant les risques organisationnels par rapport aux priorités et aux objectifs, n'a cessé d'évoluer. Une démarche menée dans l'optique d'améliorer l'expérience d'utilisation, de fournir un référentiel central dédié aux informations sur les risques, de renforcer l'échange de connaissances entre pairs et la transparence, et de jeter les bases d'un processus d'analyse et de reporting minutieux durant l'AF24.
- Des sessions d'échange et de perfectionnement (*Open Office Hours*) consacrées à l'ERM ont été régulièrement organisées pour différentes parties prenantes de l'IRC pour les former à la méthodologie ERM et favoriser l'échange de connaissances entre pairs.

En résumé, la capacité de l'IRC à identifier les modèles et tendances, les points faibles et les opportunités s'améliore considérablement à mesure que l'ERM s'impose comme étant notre pratique standard de gestion du risque. Bien que l'ERM induise un bouleversement majeur, les départements ont déjà pu bénéficier d'une approche plus collaborative et coordonnée vis-à-vis des risques. Avec toujours plus de données et d'analyses durant l'AF24, l'ERM générera de plus en plus d'effets positifs, l'IRC obtenant des informations précieuses sur l'exposition aux risques et optimisant la prise de décisions grâce à l'intelligence ERM.

»» Perspectives pour l'AF 2024 |

Formation annuelle au Code de conduite

- Pour l'AF24, nous avons pour objectif de dispenser la formation au Code de conduite à 90 % du personnel de l'IRC dans une période déterminée, afin qu'à l'échelle de toute l'Organisation, le personnel sache comment se comporter pour respecter les standards professionnels les plus élevés, agir de manière éthique et avec intégrité. Le contenu aidera le personnel à maîtriser le Code de conduite, en démontrant comment l'appliquer au travers d'une série d'exemples pratiques.

Prévention de la fraude

- La formation obligatoire à la *Prévention de la fraude et de la corruption à l'IRC : Partie 2* sera dispensée entre janvier et mars 2024.
- Les évaluations des risques de fraude seront réalisées au sein de trois sites de l'IRC.
- Un plan de communication axé sur la sensibilisation et la cohérence en matière de prévention de la fraude sera diffusé.

Enquêtes

- Durant l'AF24, nous poursuivrons nos efforts pour gagner en efficacité dans la fourniture de nos services et renforcer notre impact grâce aux enseignements tirés. Nous concentrerons les ressources de l'ECU sur les cas de priorité modérée à élevée (cas d'exploitation et d'abus sexuels et cas liés à la fiscalité impliquant des sommes potentiellement élevées) et renforcerons les capacités au niveau des pays pour que leurs équipes traitent les problèmes de faible priorité.
- Ressources dynamiques – Poursuivre la mise en place d'un modèle de ressources dynamiques pour la gestion/le tri des cas, ceci dans le but de disposer d'une capacité suffisante durant les mois où les signalements affluent.
- Communication efficace sur le statut des enquêtes – Veiller à ce que toutes les parties prenantes soient informées des tendances en matière d'enquêtes.
- Amélioration continue – Former le personnel de l'ECU à l'utilisation des fonctionnalités poussées d'EthicsPoint et finaliser une série de Procédures opératoires standards.

Gestion du risque institutionnel

- Durant l'AF24, les informations sur le risque devraient gagner en qualité. En effet, en passant d'une démarche axée sur la mise en œuvre à une approche fondée sur l'analyse et l'établissement de rapports sur les risques, il nous sera possible de mener des discussions, de collaborer et de résoudre les risques prioritaires auxquels l'IRC est confronté de manière éclairée et à l'échelle inter-départementale.

L'International Rescue Committee (IRC) aide les personnes affectées par des crises humanitaires à survivre, à récupérer et à reconstruire leur vie. Nous avons un impact durable en fournissant des soins de santé, en aidant les enfants à apprendre, et en incitant les individus et les communautés à devenir autonomes, avec une attention particulière aux besoins uniques des femmes et des jeunes filles. L'IRC a été créé en 1933 à l'initiative d'Albert Einstein, et est présent aujourd'hui dans plus de 40 pays affectés par des crises ainsi que dans des communautés en Europe et dans les Amériques.

© International Rescue Committee



International Rescue Committee

122 East 42ND Street
New York, NY 10168-1289
États-Unis

Integrity@Rescue.org

